

Organismes de conservation autochtones et Land Back

Ian Attridge, Responsable des relations avec les peuples autochtones à l'ACOC

Octobre 2024

Introduction

Les peuples autochtones des terres connues sous le nom de Canada continuent d'affirmer et de revendiquer leurs responsabilités et leurs relations avec les terres, les eaux et tous les êtres, ainsi que leurs propres langues, cultures et spiritualités. Cette démarche s'inscrit dans un mouvement plus large de résistance et de résurgence autochtones en réponse à des siècles de colonisation. Un élément clé de ce processus est la reprise des rôles liés à la responsabilité et au maintien des relations avec la terre. Avec de nombreuses dimensions, le retour des terres et des responsabilités aux communautés autochtones est désormais connu sous le nom de « Land Back ». Les organismes de conservation dirigés par des peuples autochtones jouent un rôle crucial dans le « Land Back », la conservation, et les relations et résurgences qui peuvent en découler.

Organismes de conservation autochtones

Un « organisme de conservation » est une organisation communautaire dont la mission est d'assumer la responsabilité et de prendre soin des terres (« détenir et gérer ») à des fins publiques. Souvent, la forme de l'organisation est celle d'une société à but non lucratif et d'un organisme de bienfaisance enregistré, dont les objectifs sont de préserver des terres et des eaux naturelles, agricoles, récréatives ou d'autres types. L'éducation et la recherche sont des objectifs et des pratiques courantes associées aux organismes de conservation.

Un organisme de conservation autochtone (OCA) est une organisation où la forme, les objectifs et les activités sont établis et gérés par des peuples autochtones, y compris la responsabilité et le maintien des relations avec la terre. Cela peut être semblable à d'autres organismes de conservation, mais ces derniers peuvent inclure des objectifs, des activités et des pratiques qui reflètent les priorités des peuples autochtones locaux.

L'expression « dirigé par des peuples autochtones » peut impliquer exclusivement ou principalement des personnes autochtones, telles que reconnues par leurs propres communautés. Actuellement, il existe environ une douzaine d'OCA au Canada, et d'autres sont en cours de formation.

Un OCA peut aider à servir une variété d'objectifs communautaires autochtones (discutés plus en détail ci-dessous). Fondamentalement, un OCA peut réunir les personnes et les terres dans une relation renouvelée. C'est particulièrement le cas lorsque les communautés ont été séparées du contact avec ces terres, ces eaux et d'autres êtres par la colonisation, la vente de terres, le déplacement, la privatisation, l'exclusion et d'autres obstacles. Un OCA peut également contribuer au cheminement vers la reconquête de l'apprentissage, de la culture, de la langue, de la parenté et de l'esprit basés sur la terre.

Organismes de conservation autochtones et Land Back

Le modèle d'organisme de conservation fonctionne dans un contexte colonial de propriété privée, de sociétés, de fiscalité, de financement et de lois d'État (telles que la Loi sur les Indiens). Ce système peut paraître étranger et difficile à appréhender pour la plupart des communautés autochtones, leur imposant ainsi des contraintes philosophiques, juridiques et pratiques. Par exemple, dans la plupart des provinces, une Première Nation ne peut pas légalement posséder des terres en son propre nom ; elle doit donc constituer une société ou un organisme, tel qu'un OCA. À moins que des terres privées ne fassent partie d'une réserve, elles peuvent être soumises à des taxes foncières. Bien qu'un OCA puisse aider les gens à renouer avec la terre à court terme, il devra probablement évoluer vers autre chose à mesure que les relations et les lois se décoloniseront au fil du temps.

Un OCA peut jouer plusieurs rôles pour favoriser le retour des terres aux communautés autochtones. Entre autres, un OCA peut :

- Recevoir des dons ou acheter des terres importantes pour sa communauté, telles que des sites écologiques significatifs pour la récolte, ou des sites villageois, sacrés ou cérémoniels ;
- Organiser l'acquisition de terres excédentaires auprès des gouvernements ;
- Ajouter des terres pour agrandir les réserves ;
- Mettre les gens en contact avec les terres dont l'OCA a la responsabilité, par exemple pour des fins de restauration, de récolte, d'apprentissage par la terre, de culture et de cérémonies;

- Se qualifier pour détenir des accords spéciaux de conservation et bénéficier d'avantages fiscaux ;
- Recevoir des subventions et détenir des fonds pour des projets communautaires ;
et
- Travailler avec d'autres partenaires sur des plans de conservation et des projets communautaires plus larges.

Ces rôles ont permis aux OCA de recevoir des dons de propriétaires fonciers de sites importants sur le plan écologique et culturel (comme un île près de l'île de Vancouver), de négocier des accords avec des partenaires en conservation pour tenir des terres à l'avenir lorsque la communauté sera prête (comme à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick), d'obtenir l'accès à des sites historiques et de récolte importants (péninsule de Saugeen, Ontario) et de réunir les aînés et les jeunes pour un apprentissage culturel (en Colombie-Britannique).

Bien qu'ils opèrent actuellement dans un contexte colonial avec certains défis, les organismes de conservation autochtones peuvent jouer des rôles importants pour atteindre les objectifs de la communauté. Ils peuvent proposer des solutions créatives et en partenariat pour restituer les terres et rétablir les relations avec les terres, les eaux et tous nos rapports.

L'Alliance canadienne des organismes de conservation (ACOC) continue de développer des ressources pour soutenir la création et le fonctionnement des organismes de conservation autochtones. L'ACOC cherche également à aider les organismes de conservation à établir des relations plus étroites avec les communautés autochtones où ils travaillent et apprennent. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'ACOC à l'adresse suivante :
<https://aact-acoc.ca/>